

## CHAPITRE 20

## Frais et prix

## 20.1 Frais généraux, prix des interventions simples et frais spéciaux de mesurage

Tableau I-A – Frais généraux

Frais de service – Minimum par demande ou intervention		
1 Frais d'abonnement	Au moyen d'un libre-service	Sans frais
	Par tout autre moyen	25 \$
2 Frais d'intervention	À distance	Sans frais
	Au compteur	140 \$
	Sur le réseau	360 \$
3 Frais de déplacement sans intervention		170 \$
4 Frais liés à l'inaccessibilité du compteur		85 \$
5 Frais mensuels de relève	Répartis selon le cycle de facturation	2,50 \$
6 Frais initiaux d'installation		85 \$
7 Frais d'inspection		1 190 \$
8 Frais spéciaux de raccordement à un réseau autonome	Les 20 premiers kW	5 000 \$
	Chaque kW supplémentaire	250 \$
9 Frais pour provision insuffisante	Par transaction refusée	10 \$
Frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec		
10 Le taux des frais d'administration est le taux indiqué vis-à-vis de la fourchette de référence dans laquelle se situe le taux d'intérêt préférentiel de la Banque Nationale	Fourchettes de référence du taux d'intérêt préférentiel de la Banque Nationale (pourcentage annuel)	Taux mensuel des frais d'administration
	7,99% et moins	1,2% (14,4% l'an)
	De 8 à 9,99%	1,4% (16,8% l'an)
	De 10 à 11,99%	1,6% (19,2% l'an)
	De 12 à 13,99%	1,7% (20,4% l'an)
	De 14 à 15,99%	1,9% (22,8% l'an)
	De 16 à 17,99%	2,1% (25,2% l'an)
18% et plus	2,2% (26,4% l'an)	
Le taux des frais d'administration est révisé chaque fois que le taux d'intérêt préférentiel de la Banque Nationale se situe, durant 60 jours consécutifs, au-dessous ou au-dessus de la fourchette de référence ayant servi à déterminer le taux des frais d'administration applicable jusque-là. Le nouveau taux s'applique à compter du 6 <sup>e</sup> jour.		

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-4045-2018

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

par l'UC

Date: 30 octobre 2018

Pièces no: C-UC-0016